

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi 5 novembre 2010
au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 13 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
	Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée Madame Ginette Lamoureux

Cette assemblée a été convoquée par le maire.

Les élus ont renoncés à leur avis de convocation par la poste

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

ASSISTANCE

Mesdames Reine Simard, Nicole Landry, Hélène Hubert, Annette Côté Hélène Hubert, et Patricia Dionne

Messieurs Gilles Lyrette, Rhéaume Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Édouard Langevin, Johny Rodgers, Gaston Guindon et Jean-Jacques Bilodeau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Sujets

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 4 octobre 2010

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Annulation de la résolution portant le numéro 2010-0111-27 mandat donné au conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux pour discussion dans le dossier de la rénovation de monsieur Jean-Claude Doré

3.4 Autorisation à madame Carole Boudrias secrétaire adjointe pour transmettre auprès de la Régie du Bâtiment le dossier de Monsieur Jean-Claude Doré

3.5 Travaux de fossé sur le chemin du Festival plus ou moins 500 mètres, et approximativement 10 heures de pelle plus camion

3.6 Entériner 4 voyages de brut pour le chemin Lamoureux pour la rallonge du ponceau en face du chemin Nadeau (section dangereuse)

4. Varia

5. Parole au public

6. Fermeture de l'assemblée

2010 – E - 0511 - 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère Madame Suzanne Gorley propose et il est résolu à 13 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – E – 0511 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0511 - 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 4 octobre 2010

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 4 octobre 2010 soit adoptés tel que rédigés.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - E - 0511 - 04

Approbation des comptes payables du mois de novembre + supplément

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de novembre pour la somme de 53 315.51 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet identifiée « liste des comptes à payer ainsi que la liste de supplément remise avant l'assemblée et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – E – 0511 – 05

Annulation de la résolution portant le numéro 2010-0111-27

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la résolution portant le numéro 2010-0111-27 intitulé mandant donné au conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux pour discussion dans le dossier de la rénovation de monsieur Jean-Claude Doré.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – E – 0511 – 06

Autorisation pour transmettre un dossier auprès de la Régie du Bâtiment

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que madame Carole Boudrias secrétaire adjointe est autorisée à transmettre à la régie du bâtiment le dossier de Monsieur Jean-Claude Doré.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - E 0511 - 07

Travaux de fossé sur le chemin du Festival

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que les travaux de fossé sur le chemin du Festival pour une longueur plus ou moins 500 mètres, et approximativement 10 heures de pelle plus camion, soit reporté à une assemblée ultérieure.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - E - 0511 - 08

Entériner 4 voyages de brut pour le chemin Lamoureux pour la rallonge du ponton en face du chemin Nadeau (section dangereuse)

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que ce sujet soit reporté

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de question

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 13 heures 15

La conseillère madame Lucienne Fortin a quitté la dite assemblée pour aller à son travail.

2010 - E - 0511 - 09

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 14 heures 05 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

